

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
4 décembre 2018**

PUBLIE LE : **20 DEC. 2018**

Délibération n°041218-10 : Demande de subvention pour la dotation d'équipement en territoires ruraux (DETR)

L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le vingt-sept novembre, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2018

Présents

LOUVECIENNES

Philippe DELARUE, 1ER VICE PRESIDENT
Lyderick WATINE, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	5
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	5

SI MUSEE PROMENADE / CS – 041218-10

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT EN TERRITOIRES RURAUX (DETR)

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU les statuts du Syndicat intercommunal pour le Musée-Promenade de Marly-le-Roi / Louveciennes ;

CONSIDERANT que, suite à l'important sinistre de 2016, le comité syndical a validé la rénovation du musée, la refonte du parcours du visiteur, et la modernisation de ses services ;

CONSIDERANT que le projet de rénovation du musée répond à la catégorie prioritaire « développement économique et touristique » des opérations prioritaires définies par la Préfecture des Yvelines ;

CONSIDERANT que l'enveloppe prévisionnelle de ce projet de rénovation a été estimée à 1 275 000 € et qu'elle sera inscrite au budget de l'année 2019 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le Musée-Promenade, de solliciter une subvention « Dotation d'équipement en territoires ruraux » ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à solliciter une demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement en Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 300 000 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la réalisation du projet.

Fait à Marly-le-Roi, le 20 DEC. 2018

Transmis en préfecture et affiché le 20 DEC. 2018

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

